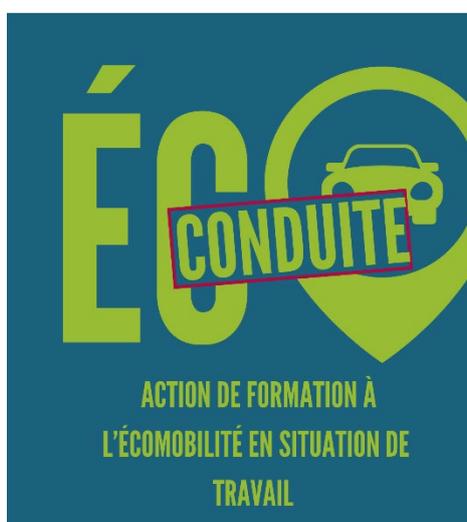


Appel à manifestation d'intérêt Ecoconduite et AFEST au sein des Entreprises Sociales Apprenantes

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



CHANTIER
ecole
RÉSEAU NATIONAL

Comment vous faire économiser jusqu'à 5 pleins par an, prolonger la durée de vie de votre véhicule et diminuer votre risque d'accidents tout en améliorant les conditions de travail des salarié.e.s !

La formule tient en 5 syllabes : écoconduite.

Comment ?

En s'appuyant sur la modalité pédagogique Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) !

C'est pourquoi le réseau CHANTIER école, en partenariat avec la MACIF, l'Ademe, le FAPE EDF, l'ARACT, et Uniformation lance un appel à manifestation d'intérêt sur l'écomobilité inclusive.

1. Les objectifs

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse aux **Entreprises Sociales Apprenantes des Hauts de France** ayant un support d'activité qui nécessite des déplacements réguliers et qui souhaite se former à l'écoconduite. Avec **l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) au cœur de la démarche.**

Ce projet vise à :

- **Faire de l'écoconduite et les formations associées, un appui à penser la transition écologique comme un investissement stratégique**, concernant aussi bien les personnes que les collectifs et les organisations. **Le tout de manière collaborative et participative au sein d'un groupe régional.**
- **Former** les encadrant.e.s techniques et les salarié.e.s en insertion à **l'écoconduite**
- **Construire de nouvelles manières de se former, de former et d'apprendre** en mobilisant la modalité pédagogique **Action de Formation en Situation de Travail (AFEST)**
- Élaborer et essayer une démarche pédagogique AFEST et Écoconduite expérimentale en collectif. Enrichir les parcours et modalités de formation existants et en créer de nouveaux
- **Faire monter en compétence les professionnels de l'accompagnement** pour repenser les déplacements professionnels et privés, pour **accroître l'autonomie des salarié.e.s** permanent.e.s et en insertion dont : *avoir la capacité de faire le choix de son déplacement* (« en capacité de créer ses propres lois »)
- **Inclure durablement les publics en insertion dans les impératifs de transition écologique**
- **Installer les principes d'une entreprise sociale apprenante** (une organisation qui apprend à tous ses membres en même temps qu'elle apprend également de tous ses membres)
- Préparer les structures à la mise en œuvre de Plans de Déplacements Entreprises (PDE).
- Améliorer la qualité de vie au travail et les conditions de vie des plus précaires.

Plus spécifiquement, **l'écoconduite poursuivra plusieurs objectifs :**

- **Réduire la consommation de carburant** pour diminuer ses dépenses : les prix du carburant augmentant régulièrement, consommer moins s'avère indispensable pour les Entreprises Sociales Apprenantes Ateliers et pour les salarié.e.s en insertion ;
- **Réduire la consommation de carburant pour respecter l'environnement** : consommer moins de carburant **revient à relâcher moins de gaz à effet de serre et de particules fines dans l'atmosphère**, qui sont largement responsables du réchauffement climatique ;
- **Réduire la sinistralité** : une solide formation à l'éco-conduite améliore la sécurité des utilisateur.ice.s.

2. Le déroulement

L'expérimentation « écoconduite AFEST » rassemblera 8 Entreprises Sociales Apprenantes au sein desquelles les encadrant.e.s techniques d'insertion seront **formé.e.s à l'écoconduite par l'École de Conduite Française.**

Elle se déroulera approximativement de septembre 2024 à janvier 2025.

Cette formation comprendra :

- Une formation initiale avec un socle théorique à l'écoconduite de 4 heures par groupe de 12 encadrant.e.s par session.
- Une formation de référent.e écoconduite de 7 heures par groupe de 3 encadrant.es par session

Ce sont ensuite les salarié.es en insertion qui seront formé.es à l'écoconduite à partir de la **modalité pédagogique Action de Formation En Situation de Travail (AFEST)**. Et ce, avec le soutien méthodologique d'Isabelle Danet Formatrice-consultante en développement de compétence, l'ARACT des Hauts de France et l'équipe CHANTIER école.

La réflexion sur la manière de développer des compétences basées sur les situations de travail impliquera **des réflexions connexes sur le fonctionnement, l'organisation, les stratégies de développement de l'entreprise**. Elle passera également par l'instauration de dialogues professionnels pour promouvoir une organisation apprenante, où l'ensemble des acteur.ice.s réfléchissent ensemble sur la transmission des compétences.

3. Les engagements

Les structures qui participeront à l'expérimentation s'engagent impérativement à :

- Participer de manière active et posée à l'expérimentation, sur toute sa durée :
 - aux regroupements présentiels et distanciels
 - aux travaux à réaliser entre les regroupements, en intra (réserver du temps)
- Être portées par leur direction, dans une stratégie plus large que la seule expérimentation et ouverte sur la notion d'entreprise apprenante. Ce portage implique une information de tout le collectif de travail.
- Partager ses avancées, ses obstacles, ses tâtonnements, ses questions, ses productions... dans une logique d'intelligence collective

En contreparties, l'expérimentation leur permettra :

- De **développer l'apprenance intra/inter-structure** grâce au travail collaboratif et aux enseignements qui en émergeront.
- **D'apprendre et mettre en oeuvre une méthodologie pour former en situation de travail** selon une pédagogie expérientielle basée sur la réflexivité.
- De **construire ses propres outils** à partir de ceux mis à disposition (matrice d'analyse du travail, livret de traçabilité des séquences de formation...).

4. Critères de sélection

Les structures intéressées doivent répondre aux conditions suivantes :

- Vous êtes une SIAE située en Hauts-de-France

- Vous agissez dans un secteur ayant des activités carbonées pour délivrer vos biens ou services (TUS, TAD, espaces verts, traiteur, nettoyage urbain...)
- Vous vous questionnez ou rencontrez des difficultés sur certaines situations de travail, sans pouvoir vous poser pour les problématiser, les comprendre et apprendre de ces dernières
- Vous souhaitez accompagner vos salarié.e.s permanent.e.s et en insertion dans le développement de leurs compétences
- Vous êtes prêt.e.s à vous investir dans une démarche collective nécessitant l'engagement de tous et toutes dans la structure

5. Modalités de sélection des participant.e.s

L'équipe de CHANTIER école national et régional, Isabelle Danet et l'ARACT HDF sélectionneront les 8 structures sur la base la base du dossier dans lequel elles auront présenté succinctement (04 pages maximum) leur projet.

Les structures souhaitant participer à cet AMI doivent soumettre leur candidature comprenant :

- La structure, son contexte et ses motivations pour participer à l'expérimentation
- Une description de ses activités carbonées incluant :
 - le nombre d'ETPI et d'ETP permanents dédiés
 - le nombre de véhicules et les distances approximatives parcourues sur l'année
- Les moyens dédiés pour l'expérimentation : les personnes, le temps dédié
- Son expérience et ses pratiques en matière de formation, notamment en situation de travail
- Les motivations pour intégrer le projet AFEST et écoconduite
- Les attentes vis-à-vis de l'accompagnement

6. Pour candidater

Les candidatures (04 pages maximum) doivent être envoyées par mail à Jade BOURCY, j.bourcy@chantierecole.org, avant le **09 septembre minuit**.

Un webinar de présentation et de questions/réponses vous est proposé : **le 19 juillet à 14h et le 05 septembre à 10h**.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

En juillet, Laurence NOGUES : l.nogues@chantierecole.org ; en août, Jade BOURCY, j.bourcy@chantierecole.org